



DEV ECO

La charte Entreprise-Territoire : pour des entreprises plus vertes

Grand Paris Sud continue de s'engager en faveur de la transition sociale et écologique, en incitant les entreprises à en faire de même, avec la charte Entreprise-Territoire.

Publié le 11 avril 2024

La charte Entreprise-Territoire pour des entreprises plus vertes et ancrées dans le territoire de Grand Paris Sud, créée en faveur de la transition sociale et écologique, est une nouvelle initiative de l'Agglomération, visant à accompagner les entreprises dans un engagement **environnemental adapté à leur taille, leurs moyens, ou encore, à leurs spécificités d'activité ou de statut.**

Elle repose sur **deux piliers indissociables**, en parfaite adéquation avec les politiques publiques du territoire : **la transition écologique et l'ancrage local.**

Ces deux piliers, **divisés en 6 thèmes**, proposent diverses actions concrètes aux entreprises, **parmi lesquelles elles devront en choisir 6 (3 par piliers), à tenir sur 3 ans :**

Thèmes concernant la transition écologique

1. **S'engager dans une démarche de diagnostic ou de sobriété** : engager des actions de réduction des consommations énergétiques liées au bâtiment, s'engager dans une démarche de reconnaissance ou de labellisation, etc ;
2. **S'initier au processus de l'économie circulaire** : réaliser un diagnostic éco-conception, réduire les matières entrantes, réduire le volume des déchets produits par l'activité du site, etc ;
3. **Développer l'utilisation des mobilités à faible impact environnemental** : inciter à utiliser les transports en commun, promouvoir les mobilités partagées, autoriser le télétravail, etc ;
4. **Promouvoir la biodiversité au sein de son entreprise** : mettre en place de l'éco-pâturage raisonné, installer et entretenir des refuges à animaux (nichoirs...), etc ;
5. **Favoriser la préservation de la ressource en eau** : calculer l'empreinte eau de l'entreprise, former ses salariés à l'utilisation efficace de l'eau à son domicile ou au travail, etc ;
6. **Développer l'acculturation aux enjeux de la transition écologique au sein de l'entreprise et avec ses parties prenantes** : mettre en place des actions de sensibilisation des collaborateurs, communiquer en interne sur l'engagement de l'entreprise dans la charte TSE de Grand Paris Sud, etc.

Thèmes concernant l'ancrage local

1. **Favoriser le développement de l'emploi local** : évaluer le taux d'emploi local dans ses effectifs, ouvrir son entreprise aux visites des publics scolaires, étudiants et des habitants de Grand Paris Sud, etc ;
2. **Renforcer les liens avec les établissements d'enseignement du territoire** : verser tout ou partie de la taxe d'apprentissage aux établissements du territoire, mobiliser les juniors entreprises ou écoles de production, etc ;
3. **Créer des liens inter-entreprises et favoriser les échanges locaux** : participer aux événements économiques organisés par Grand Paris Sud et ses partenaires, intégrer un club d'entreprise du territoire, etc ;
4. **Favoriser la qualité de vie au travail** : mobiliser les services d'Action logement en fonction de sa taille, apporter une attention particulière à la qualité des espaces privés de l'entreprise, etc ;
5. **Soutenir la création d'entreprise** : participer à des jurys de sélection de projets de création d'entreprise, héberger une jeune entreprise dans ses locaux, etc ;
6. **Partager la vie du territoire en s'impliquant dans des initiatives locales et en contribuant à ses dynamiques économiques** : favoriser les initiatives de salariés qui créent du lien avec le territoire, participer aux visites de découverte touristique et patrimoniale du territoire avec l'Office du tourisme de l'Agglomération, etc.

Une charte Entreprise-Territoire sur-mesure

Grâce à sa **grande flexibilité**, cette charte s'adresse à un large panel d'acteurs économiques, allant des entreprises de grande taille, aux TPE et PME, en passant par les équipements économiques, et permet de mettre en valeur les initiatives engagées ou en cours de réflexion menées par les entreprises. De plus, elle prévoit **une association progressive des partenaires institutionnels pour accompagner les projets**, notamment la participation de la Maison de l'emploi et de la formation Grand Paris Sud



Les entreprises ne sont pas les seules concernées : la charte engage également Grand Paris Sud à montrer l'exemple et à épauler au mieux les signataires dans leurs démarches en :

Informant sur les projets de la collectivité, grâce à, par exemple, sa page internet **“Avec nos entreprises, on agit”** ;

Accompagnant les entreprises et leurs projets avec une mise à disposition d’outils (ressources, offres de service...), un suivi du chargé de mission et des mises en relation avec les services de l’agglomération et ses partenaires... ;

Valorisant les initiatives via des publications (reportages, actualités, témoignages...), l’organisation d’événements, via un logo “entreprise engagée”, etc.

Bien d’autres actions de Grand Paris Sud, sont à retrouver dans la charte complète !

Pour plus d’informations sur la charte, contactez : dev-eco@grandparissud.fr